

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018

Publication : 26/02/2018

du Luberon Pour l'autorité compétente par délégation

Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)



Délibération 2018 CS 18 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : MAISON DE LA BIODIVERSITE - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

L'an deux mille dix-huit et le 20 février à 17h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 février, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 55 présents (42) ou représentés (13) pour 49 requis.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Jacqueline COMBE, Christiane NAJI, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Gino MORELLO, Fernand PEREZ, Serge SYLVESTRE, Alain GUEYDON, André BERGER, Christian AUTAUD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES (aux titres de La Bastidonne et de CCPAL) , Michel BINOIS, Jean-Pierre LEROUX, Jean BRIEUSSEL, Claude BADO, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Frédéric BLACHERE, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Nadine SARTE-BARANCOURT à Gisèle MAGNE
Anne-Marie CHEYREZY à Sabine GATIN
Yolande PRIMO à Alain DEILLE
Marie-Claire FEREOUX à Valérie DELONNETTE
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Geneviève RECUBERT à Gino MORELLO

Messieurs

Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN
Hélian RAVARY à Mireille BOR
Didier PERELLO à Alain CAHOUR
Sylvain LERREDE à Paule DAPRES
Pierre BENAS à Mickaël CAVALIER
Pierre POURCIN à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Claudette SAINT-MARTIN, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Philippe DAUMAS, Julien AUBERT, Jean-Bernard MION

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [Facebook](https://www.facebook.com/parcduluberon) • www.parcduluberon.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 -1,

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif A.1.04 sur la valorisation et la conservation de la biodiversité domestique,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des activités d'entretien des vergers (taille, débroussaillage, traitement...) et du site (débroussaillage) et notamment des jardins,

Considérant la nécessité de recourir à un agent contractuel appartenant à la catégorie hiérarchique C ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour surcroît d'activité en charge de l'entretien des vergers et du site de la Maison de la biodiversité. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C ;
- **APPROUVE** le recours au recrutement d'un agent contractuel aux conditions suivantes :
 - Temps complet
 - Indice Brut : 347 et Indice Majoré : 325
 - Régime indemnitaire du cadre d'emploi Adjoints techniques territoriaux
 - Durée du contrat : 1 an maximum
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2018

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,


Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0